



PLUS DE 16 000 ADHÉRENTS
NOUS FONT CONFIANCE
POUR LEUR ASSURANCE
DE PRÊT IMMOBILIER

Plurimmo

Notre solution d'assurance de prêt
pour tous vos projets immobiliers

Achat, construction, rénovation ou rachat d'un prêt... Parce qu'un projet immobilier est une étape importante dans une vie, nous vous accompagnons grâce à notre solution d'assurance de prêt immobilier Plurimmo, adaptée à votre projet et votre budget.

Un projet à plus de 65 ans, ou après un problème de santé ? Nous avons des solutions pour chaque situation.



En savoir plus sur nos solutions d'assurance de prêt Plurimmo

Lors de la signature de votre prêt immobilier, votre banque exige la souscription d'une « assurance emprunteur » qui prendra le relais, pour rembourser votre prêt en cas d'aléas de la vie. Il est important de savoir qu'il n'est pas obligatoire de souscrire l'assurance de prêt de votre banque ! En effet, vous avez le choix de faire appel à un organisme extérieur et plus compétitif, on parle de « délégation d'assurance ».

Nous vous proposons Plurimmo, notre offre d'assurance de prêt immobilier construite avec notre partenaire CNP Assurances, le n°1 en France en matière d'assurance de prêt.

Plurimmo, c'est d'abord la solution pour sécuriser votre projet immobilier et garantir votre financement. Mais surtout, elle vous protège, vous et vos proches dès que vous commencez à rembourser les échéances de votre prêt (ou après le délai de franchise, en cas d'ITT). Vous serez ainsi couvert contre les conséquences financières des aléas de la vie suivants :

- Le Décès (garantie minimum exigée par les banques)
- La Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA, exigée par les banques)
- L'Invalidité Permanente Totale (IPT)
- L'invalidité Permanente Partielle (IPP)
- L'Incapacité Totale de Travail (ITT) avec franchise 90 jours ou 180 jours selon votre choix

Le saviez-vous ?

Vous pouvez bénéficier d'une caution immobilière mutualiste, solidaire et gratuite auprès de votre mutuelle d'action sociale. N'hésitez pas à vous renseigner directement sur son site (masfip.fr, mutuelle-insee.fr ou mutuellesdesdouanes.fr)

Une solution pour chaque situation

Quels que soient vos besoins, votre âge ou votre état de santé, en plus du « prêt immobilier classique », nous avons la formule qui vous correspond :

- Parce que la vie professionnelle évolue, optez pour la **garantie complémentaire qui vous protège en cas de perte d'emploi**
- Parce que les projets **ne cessent pas à 65 ans**, nous proposons un contrat vous protégeant jusqu'à votre 85^e anniversaire
- Parce qu'un achat peut se concrétiser plus vite qu'une vente, nous garantissons aussi les **prêts relais**.



Plurimmo c'est...



Des formules adaptées pour tout type de prêt immobilier



Une alternative avantageuse à l'assurance de votre banque



Une souscription facile, guidée par des experts



Une gestion simple de votre contrat en ligne

Pour en savoir plus et être recontacté, rendez-vous sur mgefi.fr

Tarification des 6 formules (exprimée en % du capital initial emprunté)

Formule Prêt Immobilier						Formule Prêt relais
	ITT 90 jours			ITT 180 jours		
Âge ▶	< 35 ans	35-49 ans	50-64 ans	< 35 ans	35-49 ans	50-64 ans
Taux ▶	0,20 %	0,32 %	0,50 %	0,15 %	0,30 %	0,47 %
Idem à la tarification « Prêt Immo - ITT 180j »						

Formule Perte d'emploi

0,09 % du capital emprunté pour 25% de l'échéance de prêt

0,17 % du capital emprunté pour 50% de l'échéance de prêt

0,26 % du capital emprunté pour 75% de l'échéance de prêt

Formule Senior et Formules AERAS (risque aggravé de santé)

Tarification individuelle en fonction de l'âge de l'assuré, des caractéristiques du prêt et de son état de santé.

Taux fixe en pourcentage du capital initial emprunté.

Étude de la demande d'assurance et proposition tarifaire par CNP Assurances

Besoin de conseils ?



 **N°Cristal** **09 69 39 69 29**

APPEL NON SURTAXÉ

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h00



N'hésitez pas à faire un devis directement sur

mgefi.fr



Mgéfi

6, rue Bouchardon – CS 50070
75481 Paris Cedex 10

Mgéfi
groupe matmut


MUTUALITÉ
MEMBRE DE LA **FRANÇAISE**

Distributeur : Mutuelle Générale de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Mgéfi), mutuelle soumise au livre II du Code de la mutualité – Siren n° 4,99 982 098 – 6, rue Bouchardon – CS 50070 – 75481 Paris Cedex 10 – www.mgefi.fr

Assureur : CNP Assurances – Siège social : 4, promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux – Tél. 0142188888 – www.cnp.fr
Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Nanterre - Entreprise régie par le code des assurances
MFPrévoyance – Siège social : 4, promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux – Société anonyme à Directoire et conseil au capital de 81 773 850 euros régie par le code des assurances - 507 648 053 RCS Nanterre

CNP Caution – Siège social : 4, promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux – Société anonyme au capital de 258 734 553,36 euros entièrement libéré - 383 024 098 RCS Nanterre - Entreprise régie par le code des assurances

Organisme de contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4, place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09

Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle, les conditions de vos garanties figurent sur les statuts et règlements mutualistes.